



**LE PARC SOLLICITE VOTRE AVIS**

**Enquête pour l'implantation d'une ou plusieurs plateformes de réemploi/réutilisation des matériaux du bâtiment**

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy s'engage dans l'économie circulaire en étudiant la faisabilité d'une recyclerie des matériaux de construction et d'implantation d'une ou plusieurs plateforme(s) de réemploi de ces matériaux.

Les matériaux de récupération englobent à la fois :

- Les matériaux de réemploi : nouvelle utilisation pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu.
- Les matériaux de réutilisation : considérés comme déchets et qui trouvent un nouvel usage, différent de celui pour lequel ils avaient été conçus.

En effet, le réemploi généralisé des matériaux de construction sur notre territoire permettrait d'économiser les ressources, de réduire les pollutions et de générer des emplois. Ce projet répond

également à plusieurs objectifs de la Charte du Parc, tels que le développement de l'écoconstruction et de l'économie circulaire.

Dans le cadre de cette étude, le Parc a lancé une enquête auprès des habitants et des professionnels du bâtiment afin de cerner leurs attentes sur le sujet. Aidez le projet à voir le jour en donnant votre avis et en répondant au questionnaire disponible sur le site du Parc (*questionnaire différent selon que vous êtes un habitant-e du territoire ou un professionnel de la construction ou de la rénovation*).

<https://www.parc-causses-du-quercy.fr/actualites/reemploi-des-materiaux-le-parc-besoin-de-votre-avis>

Le Parc vous remercie par avance de votre participation.



www.aujols.fr

**Inf' Aujols**

N°36 - AVRIL 2023



**Réunion  
Publique**

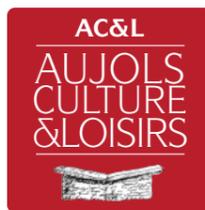
Entrée libre

Présentation du règlement

à la Salle des fêtes de  
**VARAIRE**

**PLUi**  
Plan Local d'urbanisme  
intercommunal

**MARDI  
18  
AVRIL  
à 18h**



Infos réservations  
06 45 98 06 23  
06 86 95 84 16  
comaujanim@gmail.com

Emplacement :  
3€ le mètre linéaire,  
10€ les 4 mètres

**VIDE GRENIER  
À AUJOLS**

Dimanche 23 avril

À partir de 8h

Vous pourrez aussi faire vos achats  
de fleurs et plantes

PETITE RESTAURATION



## PLUi RÉUNION PUBLIQUE

En septembre 2017, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne ont décidé de la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble des 23 communes afin de prendre en compte les nouveaux enjeux d'aménagement et de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires.

L'élaboration d'un document d'urbanisme unique a ainsi été engagée.

Conformément aux engagements pris à cette occasion, deux premières réunions publiques ont été organisées en novembre et en juin 2019 à destination de l'ensemble des habitants afin de présenter la phase de diagnostic, qui a permis de recenser et de définir les besoins du territoire, ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD constitue la « clé de voute » du PLUi car il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Compte tenu de l'état d'avancement de la réflexion, la présentation du règlement est désormais d'actualité. Le règlement est la traduction réglementaire du PADD.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne souhaite associer l'ensemble des habitants et les personnes concernées par le développement intercommunal, au travers de l'organisation d'une nouvelle réunion publique qui se déroulera le :

**Mardi 18 avril à 18h,  
à la salle des fêtes de  
Varaire.**

### RAPPEL RÈGLEMENTATIONS

**Avec l'arrivée des beaux jours qui vont voir reprendre du service tondeuses, débroussailleuses, outils divers de bricolage et inciter au nettoyage des terrains et espaces verts, il est utile de rappeler quelques règles importantes :**

**Toutes les activités domestiques, bricolage et jardinage**, à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 02 décembre 2009 et sont autorisées aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables :**  
de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis :**  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés :**  
de 10h00 à 12h00

#### Le débroussaillage

Le Code forestier fixe une **obligation légale de débroussaillage (OLD)** dans diverses régions dont l'Occitanie.

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres **et cela, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.**



- C'est la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent, en matière de risque « feux de forêts ». Les retours d'expérience des grands feux montrent qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'étaient pas débroussaillées.

- Cela permet de limiter les départs de feu (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie)
- Les pompiers peuvent intervenir de manière sécurisée (pensez qu'ils mettent leur vie en danger pour sauver la nôtre)

## INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SFR

Une partie de la commune d'Aujols étant située en zone blanche, notamment la place du Lac qui est très fréquentée, ainsi que certains secteurs aux alentours qui sont mal couverts, une installation d'antenne relais était sollicitée depuis plusieurs années non seulement par les habitants mais également par toutes les personnes en déplacement ou en séjour à Aujols (artisans, commerciaux, touristes, services à la personne etc...).

L'aménagement numérique du territoire en matière de téléphonie mobile constituant pour les opérateurs de communications électroniques un engagement fort et constant à couvrir localement des zones du territoire encore mal desservies, l'opérateur de téléphonie mobile SFR envisage d'installer un relais de radiotéléphonie mobile sur notre commune.

Dans le cadre du programme zone blanche, SFR prévoit une couverture de réseau en 3G et 4G sur l'ensemble de la commune pour les opérateurs suivants : SFR, BOUYGUES TELECOM, ORANGE et FREE MOBILE afin que la population du territoire bénéficie de tous les services permis par le haut débit.

L'emplacement idéal pour optimiser à 100 % la couverture réseaux nécessaire a été identifié sur une parcelle située entre Aujols et l'Escalié (voir plan).

**Le projet consiste en :**

- La mise en place d'un pylône de couleur gris galva de type « pylône-treillis » (genre de structure métallique ajourée « en dentelle ») associée à une teinte caractérisée réduit la visibilité de l'installation. Ce pylône sera placé sur un massif enterré ne créant pas d'emprise au sol.
- L'installation de 3 antennes SFR
- La création d'une zone technique clôturée

La totalité des coûts induits par l'extension du réseau électrique nécessaire est prise en charge par l'opérateur.

